

Questions-réponses sur l'application de la norme de la CNESST quant à l'utilisation des N95

Direction responsable DG -PCI, DL, DRHCAJ-SSMET	Émis	2021-02-22
Destinataires Tous les employés et médecins	Révisé	

1. Quel est le mode de transmission de la COVID-19? Y-a-t-il eu un changement récent à ce sujet?

Les mesures de prévention recommandées dans les directives ministérielles doivent être adaptées en fonction de l'évolution des connaissances.

- Toutefois, le mode de transmission principal n'a pas changé, il demeure par gouttelettes. La transmission de la COVID-19 par le biais des aérosols est toutefois considérée **comme une possibilité et ne représente pas la voie principale de transmission**.
- Ce risque de transmission est augmenté dans des espaces restreints, ventilés de façon inadéquate, à forte densité d'occupants et lorsque la durée d'exposition est prolongée.
- Les recommandations du CINQ prône sur l'utilisation du N95 dans un contexte d'éclosion non contrôlée.
- La position de la CNESST en date du 9 février. Ajoute que « le port d'un N95 ou de protection supérieure est requis pour tous les travailleurs et travailleuses de la santé qui œuvrent en milieu de soins dans une zone chaude ». Pour les précisions par secteurs, le MSSS a émis un rapport à ce sujet.

2. Avons-nous suffisamment de masques?

Présentement, il n'y a pas d'enjeux d'approvisionnement pour les masques. Il est difficile pour le moment d'évaluer la situation à plus long terme, car elle évoluera en fonction de la transmission communautaire et de la situation épidémiologique. À court terme, aucune pénurie n'est prévue. Nous avons un inventaire suffisant.

Toutefois, afin de protéger notre niveau d'inventaire, il est important de commander la bonne quantité de masques pour une semaine **et de ne pas prévoir une réserve excessive ou un surplus non justifié**. Nous vous rappelons que, bien que nous n'ayons pas d'enjeux d'approvisionnement, il est important de faire en tout temps, à titre préventif et pour éviter le gaspillage, une utilisation judicieuse des items de protection individuelle.

3. Qu'advient-il pour les employés délestés n'ayant pas eu le fit-test?

Il y a des *fit-tests* actuellement à l'Hôpital du Suroît et à Anna-Laberge. Nous avons doublé la capacité de journée de *fit-tests*. Le cursus de formation du personnel devant être délesté en zone chaude a été revu avec le soutien de l'équipe de formation du CISSSMO afin d'y inclure une séance de *fit-tests* avant le délestage.

En attendant, selon la norme de la CNESST, le port du masque N95 est possible temporairement en attendant le *fit-tests* des employés non *fit-testés* dans nos installations. **Cette solution n'est toutefois pas à privilégier en termes d'efficacité du N-95 et est même à proscrire autant que possible**. Référez-vous à votre gestionnaire à ce sujet, car une directive leur a été acheminée.

Pour tout utilisation des N95 sans *fit-test*, **les gestionnaires doivent informer le service de santé, sécurité et mieux-être au travail par courriel ssmet.prevention.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca dans les meilleurs délais**.

4.

Quel est l'horizon de temps pour être en mesure d'avoir fit-testés l'ensemble des employés du CISSS travaillant en zone chaude?

Dès cette semaine, l'ensemble des employés en zones chaudes seront *fit-testés*. *Des séances de formation ont été ajoutées au calendrier à l'Hôpital Anna-Laberge et à l'Hôpital du Suroît afin de répondre aux besoins de fit test, en plus de prévoir une tournée de formation dans les milieux pouvant avoir une zone chaude.*

L'équipe SSMET travaille sans relâche pour faire des *fit-tests*. Sachez que nous avons un registre indiquant qui des employés ont été *fit-testés* ainsi que le masque retenu pour leur visage. Dans la mesure du possible, nous ajustons 2 types de masques possibles dans le dossier de l'employé.

Mentionnons que l'équipe du SSMET a rapidement pris les mesures nécessaires, dès l'annonce de la nouvelle norme de la CNESST et de la directive du MSSS, soit en moins de 48 heures, afin d'offrir rapidement des séances de fi-tests à tous les secteurs concernés.

5.

Fit-tests : À quel moment prévoir les séances de *fit-tests* pour nos employés, quel est le mode de rémunération, etc.?

Des séances de *fit-tests* sont offertes chaque semaine au HAL et au Suroît (le SSMÉT a rehaussé l'offre de formation) déjà en place depuis la semaine dernière.

Depuis la semaine dernière et pour les semaines à venir, le SSMÉT fait une grande tournée de formation dans les CHSLD et les milieux de vie, incluant les RAC afin de former le personnel pouvant être appelé à travailler dans une zone chaude.

Le cursus de formation du personnel devant être délesté en zone chaude a été revu avec le soutien de l'équipe de formation du CISSSMO afin d'y inclure une séance de *fit-tests* avant le délestage.

Rémunération

L'employé doit inscrire sur son relevé de présence le temps nécessaire au fit-test (durée de la formation : 1 heure). Il doit coder ce temps sous forme d'heures travaillées pour fins de formation.

Code à utiliser : formation

- Le temps de la formation et le temps de déplacement sont rémunérés.
- Le kilométrage excédentaire (qui excède la distance entre le domicile et le lieu de travail) sera remboursé par le biais du compte de dépense, conformément aux procédures habituelles.

Chemin pour l'inscription : N:\CISSSMO\Formations\Protection respiratoire (Fit-test)

Les règles de rémunération sont celles prévues aux conventions collectives.

Rappel important - 30 minutes avant le fit-test :

- Ne pas manger
- Boire uniquement de l'eau (pas de café, thé, jus, etc.)
- Ne pas mâcher de gomme
- Ne pas avoir brosser ses dents
- ET avoir la barbe fraîchement rasée du jour même.

6.

Est-ce que les zones tièdes ou froides pourront utiliser les N95 ?

La norme de la CNESST est pour les zones chaudes seulement. Ainsi, les CCD, CDÉ ne sont pas considérées comme des zones chaudes, mais bien connues comme des zones tièdes. Pour les autres secteurs, le N95 doit être utilisé uniquement lors d'interventions médicales générant des aérosols (IMGA) pour les usagers suspects ou confirmés de COVID-19, dans un contexte de IMGA reconnu ou possible.

7.

Si nous avons une éclosion en RAC, combien de temps prévoyez-vous pour que tout le monde reçoive des masques N95?

Dès qu'il y a une vigie, le SSMET est avisé pour répondre au besoin dans l'immédiat. Des *fit-tests* seront ensuite faits rapidement et l'approvisionnement en masque sera également réalisé dans les plus brefs délais.

8.

Qu'en est-il des secteurs tels que le soutien à domicile, les cliniques de dépistage, les GMF, etc.?

La norme de la CNESST est pour les zones chaudes et lors d'éclosions non-contrôlées seulement. Le N95 n'est pas requis dans les cliniques médicales, GMF, CDD, CDÉ, etc. Pour ce qui est du soutien à domicile, le port du N95 est requis lorsqu'il y a un regroupement de 2 usagers COVID et plus résidant au même domicile et que la PCI a déclaré une zone chaude. Cette notion est également valide pour les RPA à même une unité locative.